



Les dispositifs pour « publics spécifiques à besoins éducatifs particuliers »

Élèves Intellectuellement Précoces

La prise en charge des élèves intellectuellement précoces (EIP) se fait en accord avec les services de l'inspection académique qui examine les dossiers de candidature des élèves.

Un parcours dérogatoire adapté aux besoins de chacun est défini par l'équipe éducative du collège d'accueil en collaboration avec la famille et l'élève (constitution de groupes de niveau ; découpage en module des disciplines scientifiques, littéraires ou artistiques ; adaptation des emplois du temps ...)

Une poursuite de l'accompagnement est proposée aux élèves de 3^e quittant le collège afin de faciliter leur intégration en classe de seconde

Textes officiels

- Élèves intellectuellement précoces.
- Parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et au collège.

Circulaire n°2007-158 du 17-10-2007 – BO n°38 du 25 octobre 2007

- Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège.

D. n° 2005-1013 du 2 4-8-2005. JO du 25-8-2005 – BO n°31 du 1er septembre 2005

Article 5-3 : « À tout moment de la scolarité, une aide spécifique est apportée aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun ou qui manifestent des besoins éducatifs particuliers, notamment [...] pour les élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières.

En accord avec les parents ou le représentant légal, leur scolarité peut être accélérée en fonction de leur rythme d'apprentissage. Le cas échéant, ils peuvent bénéficier de toutes les mesures prévues pour les élèves qui rencontrent des difficultés ».

Type d'aide

Aide personnalisée.

Public

Élèves manifestant des aptitudes particulières dans quelque domaine que ce soit et éprouvant des difficultés dans le cadre d'une scolarité ordinaire.

Modalités

- ▶ Commission académique d'affectation.



Fiche n°7

Les dispositifs pour « publics spécifiques à besoins éducatifs particuliers »

- ▶ Accueil individualisé des familles et des élèves.
- ▶ Évaluation du domaine d'excellence.
- ▶ Aide à l'intégration scolaire et à la socialisation.
- ▶ Dispositif dérogatoire : emploi du temps adapté, aménagement des horaires, mise en place de modules d'excellence et d'ateliers de soutien, projets de recherche ...
- ▶ Accompagnement post-troisième

Acteurs

- L'équipe éducative au complet.
- Personnels sociaux et de santé, conseiller d'orientation psychologue.
- Intervenants extérieurs pour permettre aux élèves de s'exprimer dans leur domaine d'excellence.

Articulation avec d'autres dispositifs

- Comme tous les élèves, les EIP peuvent avoir besoin de l'ATP. Ils peuvent aussi bénéficier de groupes de besoin ou de PPRE pour les aider dans les domaines où ils sont en difficulté.
- Un tutorat avec un adulte référent ou un tutorat interélèves peut être utile.

Points forts

- ▶ Identification et reconnaissance d'un besoin particulier.
- ▶ Prise en charge globale.
- ▶ Partenariat avec la famille.
- ▶ Réconciliation avec l'école.

Socle commun

- ▶ Tous les piliers du socle commun où ces élèves présentent des lacunes sont concernés par ces dispositifs.
- ▶ Toutefois, les pilier 6 « *compétences sociales et civiques* » et 7 « *autonomie et initiative* » sont souvent à privilégier.

Ressources

Site de l'académie de Créteil (dispositif expérimental du collège Jean Charcot à Joinville-le-Pont).
<http://www.ac-creteil.fr/jahia/Jahia/site/rectoratCreteil/lang/fr/intellectuellement-precoces>



Les dispositifs pour « publics spécifiques à besoins éducatifs particuliers »

Site de l'académie de Grenoble dans la rubrique « ASH 74 ».
http://ash.edres74.ac-grenoble.fr/article.php3?id_article=506

Site de l'académie de Lyon (IA de l'Ain), dans la rubrique « élèves à besoins éducatifs particuliers » (résumé et ressources documentaires pour les enseignants, les parents, mais aussi les élèves).
http://www.ia01.ac-lyon.fr/politique_educative/plaquette_bep.php

Site de l'académie de Toulouse, dans la rubrique « Actions éducatives ».
les textes de deux conférences proposées aux personnels.
GAUVRIT (Alain), pédopsychiatre, *Le complexe de l'albatros : l'inhibition intellectuelle chez l'enfant intellectuellement précoce, se défendre ou s'interdire ?*
CHAMONT (Philippe), psychanalyste, *Identification des enfants intellectuellement précoces. De l'information à la pratique : connaître pour comprendre et reconnaître pour apaiser.*
les résultats des travaux d'un groupe de recherche composé de sept enseignants qui ont travaillé, en 2002-2003, avec l'IUFM de Midi-Pyrénées.
<http://www.ac-toulouse.fr/web/personnels/1162-ce-qui-est-mis-en-place-dans-lacademie-de-toulouse.php>

Rapport au ministre de l'Éducation nationale.

DELAUBIER (Jean-Pierre), *La scolarisation des élèves intellectuellement précoces*, janvier 2002.
Les élèves réputés intellectuellement précoces éprouvent parfois des difficultés d'adaptation et de socialisation. Ce rapport restitue la réflexion menée sur le sujet par le groupe de travail missionné par le ministre, analyse la situation actuelle, en France et aussi à l'étranger, et avance des propositions : repérer les précocités le plus tôt possible, dialoguer avec les familles, adapter les rythmes d'apprentissages selon les élèves, proposer un projet personnalisé, intégrer les élèves dans des classes hétérogènes, former et sensibiliser les enseignants à ce cas de figure.
<http://www.education.gouv.fr/cid2022/la-scolarisation-des-eleves-intellectuellement-precoces.html>

Rapport IGEN

LE GUILLOU (Philippe), DUGRUELLE (Christophe), *Bilan des expériences pédagogiques dans le second degré sur la scolarisation des élèves intellectuellement précoces*, mai 2003.
Les résultats d'une enquête conduite entre janvier et mars 2003 dans cinq établissements qui accueillent des enfants intellectuellement précoces.
<http://www.education.gouv.fr/pid254/tous-les-rapports.html>